

**PROCES - VERBAL DE LA SEANCE  
DU MERCREDI 06 F2VRIER 2008**

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire le  
**MERCREDI 06 FEVRIER 2008, à partir de 18 heures,**  
sous la présidence de Monsieur FREUND Pascal, Proviseur

**MEMBRES PRESENTS**

**COLLEGE DES PERSONNELS DE DIRECTION, REPRESENTANT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET PERSONNES QUALIFIEES**

- M. FREUND Pascal, Proviseur
- Mme WEIMER Annie, Proviseure - Adjointe
- Mme HUEBER Claude, Agent Comptable
- M. KELHETTER Romain, Chef de Travaux
- Mme DI LORETO Isabelle, Conseillère d'Education
- M. HAAS Jean Christophe, Personne Qualifiée

**COLLEGE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ADMINISTRATION ET DE SERVICE**

- M. FEISTHAUER Laurent, Professeur
- M. STOEFFLER Gérard, Professeur
- Mme PERIVIER Claude, Professeur
- Mme ESCHBASCH Marie Christine, Professeur
- M. JOFFROY Christophe, Professeur
- M. RUFF Michaël, Professeur
- Mme MONZEL Mireille, Adjoint Technique
- M. KLEIN Christophe, Adjoint Technique
- Mme MULLER Patrick, Adjoint Technique

**COLLEGE DES PARENTS D'ELEVES ET DES ELEVES**

- M. BERNHARD Philippe, Parent d'Elève
- Mme CRONIMUS Francine, Parent d'Elève
- Mme RICHERT Irène, Parent d'Elève
- Mme SCHERNO Jeannine, Parent d'Elève
- M. VOGEL Bernard, Parent d'Elève
- Mlle BARTH Caroline, Elève

**PERSONNALITES INVITEES**

- M. STOFFEL Norbert, Directeur Adjoint du C.F.A.
- M. MAGOT Bernard, Gestionnaire

**MEMBRES EXCUSES**

- M. ZELLER Adrien, Président du Conseil Régional
- M. BUSCHENDORF Olivier, Professeur
- M. BETSCHA Robert, Professeur

**MEMBRES ABSENTS**

- M. STEBE Frédéric, Représentant de la Ville de Saverne
- M. LUX Pierre, Représentant de la Ville de Saverne
- M. MARTIN Jean Louis, Représentant de la Ville de Saverne

- TEUTSCH Tiffany, Elève
- M. RAUCH Baptiste, Elève
- Mlle NONNENMACHER Angéla, Elève
- Mlle BECK Déborah, Elève

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

## Ordre du jour

- 1 - Préparation de rentrée**
- 2 - Conventions (ASSEDIC)**
- 3 - Divers**

Mme WEIMER souhaite ajouter au point Divers :

- Information sur le prix du voyage à Paris

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour, M. FREUND met au vote l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 04 décembre 2007.

N'appelant pas d'observation, le procès-verbal est adopté à 18 voix Pour et 3 Abstentions.

### POINT 1 – PREPARATION DE LA RENTREE

La dotation horaire globale (DHG) a été négociée en interne et examinée en Commission Permanente. La DHG initiale est de 1091 h/semaine.

Une structure « plancher » a été communiquée aux coordonnateurs lors de la semaine 5 (du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 2008) pour vérification des horaires et propositions de modifications.

Cette structure « plancher » faisait apparaître une « marge théorique » de 17h.

Après contact avec la DOS (Service des moyens au Rectorat) et vérification des surcoûts accordés en raison des regroupements des classes de 1<sup>ère</sup> et terminales Bac Pro Industriels, le rectorat a abondé la dotation de 5h.

Après contact avec l'I.E.N. Mme BRUNEL et des propositions de M. STRAUMANN (coordonnateur de discipline) il est proposé la répartition de la marge suivante :

- **+ 7h** (3,5h + 3,5h) au bénéfice des sciences 1ères et terminales Bac Pro Industriels, afin de permettre un fonctionnement en groupes séparés (TU, MEI, ELEEC) en sciences avec suppression de cours en classe entière.
- **+ 1,5h** pour les sciences des 2MSBM afin de permettre un fonctionnement en groupes séparés en sciences (avec suppression de cours en classe entière)
- **+ 2 h** pour les sciences Bac Pro secrétariat / comptabilité (0.5h en plus pour chaque groupe de sciences soit 1,5h / groupe au lieu de 1h / groupe)
- **+ 8,5h** en Lettres / Allemand et Lettres / Anglais pour anticiper sur la création de groupes supplémentaires. Les 8,5h permettront aussi d'espérer conserver les postes en l'état dans les disciplines concernées
- **+ 2h** pour permettre la poursuite de l'atelier vidéo mené par M. PEY
- **+ 1h** de maths pour dédoublement en 3DP6H.

**TOTAL : 22H**

Le besoin en maths / sciences passe de 102,5h à 115h.

Le besoin en Lettres / Langues augmente de 9,5h.

L'impact de cette proposition sur la structure des postes : est que l'on peut espérer qu'il n'y ait aucune suppression de poste (seul un CSD « provisoire » en maths). Par contre le recours à des stagiaires IUFM (Lettres, EPS) n'est plus forcément nécessaire, certains BMP ou CSR ne sont pas renouvelés (en VSP, en EPS, en comptabilité ?) et le départ à la retraite de M. KUCHLY n'est pas remplacé. Il est proposé que M. SCHWOERER soit remplacé par M. SCHNELL (formé dans ce sens cette année). Maintien demandé du poste de M. KRANTZ (à remplacer suite au départ à la retraite de l'intéressé) et

d'un BMP en électrotechnique. Par ailleurs, les temps partiels sont tous acceptés, selon les demandes faites.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la répartition des moyens horaires proposée par le chef d'établissement.

M. FEISTHAUER propose une motion syndicale au sujet des Bac Pro 3 ans.

*« Dans la plupart des lycées professionnels d'Alsace, des conseils pédagogiques ou des assemblées générales des personnels enseignants se sont prononcés sur la mise en place, à titre expérimental de Bac Pro en 3 ans dès la rentrée 2008, prélude à leur généralisation en 2009. La méthode employée pour faire adopter ces expérimentations a été très variable suivant les établissements et a oscillé entre réelle démocratie et pressions plus ou moins fortes de la hiérarchie pour se lancer dans l'expérience. Pourtant les Conseils d'Administrations des établissements n'ont pas été consultés alors qu'ils représentent les véritables organes décisionnels et légitimes des établissements et qu'ils permettent aux parents, aux élèves, aux acteurs économiques et aux collectivités locales de s'exprimer sur un sujet qui les concerne tout autant que les personnels.*

*Soucieuse d'amener le plus grand nombre de nos élèves au plus haut niveau de qualification possible, le CGT Education Alsace, réunie en congrès les 31/01 et 01/02/2008, condamne cette volonté de généralisation des Bac Pro 3 ans imposée par le ministère ainsi que la méthode employée par le Rectorat pour pousser les établissements à organiser les expérimentations. La motion votée par le Conseil Régional d'Alsace le 17.12.2007 demandant au Recteur d'organiser une concertation la plus large possible avec les familles, les élèves et les acteurs économiques allait déjà dans ce sens et soulignait la précipitation et le manque de préparation de cette mesure.*

*La réforme du Bac Pro, comme le montre la réduction importante des DHG des établissements dès cette année, est surtout motivée par des impératifs politiques et budgétaires avec la suppression et le non remplacement de postes d'enseignants dans les lycées professionnels. L'économie d'une année de formation se fera aux dépens des élèves et surtout des plus faibles qui seront en difficulté dans les classes à 30 en enseignement général et des groupes de 15 en atelier et de plus dans le domaine professionnel ils ne pourront que très difficilement atteindre en 3 ans les compétences qu'ils obtenaient jusqu'à présent en 4 ans.*

*Pour toutes ces raisons nous demandons l'arrêt de la généralisation des Bac Pro 3 ans et le maintien de parcours diversifiés ainsi que l'ouverture d'une véritable concertation sur l'avenir de la voie professionnelle, avec tous ses acteurs, afin d'offrir à tous nos élèves de réelles et égales chances de réussite ».*

Le Conseil d'Administration adopte la motion syndicale ci-dessus, présentée et lu par un représentant des enseignants, concernant les Bac Pro en 3 ans par 14 voix Pour et 7 Abstentions.

M. Freund, proviseur, rappelle que si les représentants syndicaux et du personnel du lycée étaient opposés à la proposition rectorale de transformation des BEP en BACPRO 3ans pour la rentrée 2008 en ce qui concerne le lycée Jules Verne et qu'ils avaient réussi à convaincre une grande majorité de professeurs (vote en AG), l'équipe de direction du lycée pour sa part avait défendu au contraire une position favorable. Il lui semblait nécessaire en effet, comme l'avaient argumenté longuement le recteur et le ministre, de ne pas attendre pour rénover la voie professionnelle en mettant en œuvre dès 2008 des parcours susceptibles d'éviter le nombre d'abandons important entre l'entrée en BEP et l'obtention du BACPRO, diplôme aujourd'hui attendu dans presque toutes les secteurs professionnels, notamment tertiaires. Le proviseur réitère également sa crainte que les capacités d'accueil en BACPRO 3ans à la rentrée 2009 ne soient plus aussi favorables que la proposition rectorale pour 2008, rejetée par le lycée. Il rappelle enfin que le Conseil Pédagogique, dont l'avis avait été longuement exposé en AG des professeurs, était resté très partagé sur la proposition rectorale (50% pour et 50% contre).

Malgré ce désaccord tout au long du processus de discussion des dernières semaines, M. Feisthauer exprime au nom des collègues professeurs sa satisfaction que les consultations aient été menées dans un esprit de transparence et de dialogue par l'équipe de direction et que le proviseur et le rectorat aient tenu compte de l'avis des professeurs.

## **POINT 2 – CONVENTIONS**

## LYCEE

### **2.1- MODIFICATION DE LA CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE**

L'article R 234-22 du Code du Travail oblige à faire une demande de dérogation individuelle sur machines dangereuses utilisées pendant un stage pour les élèves mineurs, deux mois avant le stage auprès de l'Inspection du Travail.

En cas de non respect de ce délai, le stage sera quand même possible, mais le stagiaire ne sera pas autorisé par le chef d'entreprise à travailler sur machines dangereuses.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la modification apportée à la Convention de stage en entreprise pour les élèves en période de formation.

### **2.2- ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE CHOMAGE REVOCABLE AVEC LES ASSEDIC POUR LE LYCEE**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer le contrat d'assurance chômage révocable avec les ASSEDIC pour les personnels concernés du Lycée des Métiers Jules Verne de Saverne.

La cotisation est de 6,40% du salaire brut et est prise en charge par l'Etat.

Ce contrat se substitue au précédent contrat dit « Particulier » souscrit auparavant.

Les personnels seront couverts par le régime d'assurance chômage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### **2.3- CONVENTION AVEC DIFFERENTS LYCEES DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG DANS LE CADRE DU « MOIS DE L'AUTRE »**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer les conventions nécessitées par les interventions de la troupe du Théâtre Forum du Lycée des Métiers dans 11 lycées de l'Académie de Strasbourg dans le cadre du « Mois de l'Autre » au cours du mois de mars 2008.

Ces conventions permettent le remboursement des frais de déplacement de la troupe sur présentation d'une facture aux différents lycées.

Par cette occasion Mme WEIMER invite les membres du Conseil d'Administration à assister le 04 mars 2008 à la création du spectacle de la troupe du Théâtre Forum au Gymnase du Lycée des Métiers Jules Verne.

### **2.4 – D.B.M. N°19,20,21 ET 22/2007 POUR INFORMATION DE L'EXERCICE 2007**

L'Intendante présente pour information **la décision budgétaire modificative n° 19** de l'exercice 2007. Celle-ci ouvre les subventions suivantes :

- **5 000,00 €** au chapitre C correspondant à une partie du reversement Région pour dégâts dus à la foudre ;

- **1 398,64 €** au chapitre J31 pour le projet l'»Habit fait le moine » ;

- **95,00 €** pour la participation des familles à une sortie à la chocolaterie BOCKEL au chapitre N3.

La **décision budgétaire modificative n°20** procède à des régularisations de crédits aux chapitres J31 par réaffectation de reliquats de subventions sur projets à d'autres projets pour un montant total de **889,00 euros**.

Elle ouvre aussi la participation des familles à la sortie au musée d'arts modernes de Strasbourg pour un montant de **180,00 €** au chapitre N3.

La **décision budgétaire modificative n°21** ouvre la participation des familles à la sortie à Colmar pour un montant de **210,00 €** au chapitre N3.

La **décision budgétaire modificative n°22** procède aux écritures techniques nécessitées par les variations de stocks :

- **723,48 €** pour diminution de stock au chapitre L2 ;

- **1 102,56 €** pour diminution du stock de matière d'œuvre au chapitre J1 ;

- **114,69 €** pour diminution du stock de fuel au chapitre B ;

- **1 277,22 €** pour augmentation du stock de papier .

Elle procède enfin aux régularisations comptables concernant les ressources spécifiques afin de faire coïncider l'ouverture du disponible en comptabilité ordonnateur avec les reliquats en classe 4.

Le Conseil d'Administration prend acte de toutes ces informations.

## CFA

## **2.5 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CFA ET LA SOCIETE ALSACIENNE ET LORRAINE DES AMIS DES ROSES**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer la Convention de partenariat entre le CFA du Lycée des Métiers Jules Verne et la Société Alsacienne et Lorraine des Amis des Roses de Saverne.

Celle-ci prévoit la réalisation de bases en grès par les Tailleurs de pierre du CFA qui seront placées dans les jardins de la Roseraie de Saverne.

La société des Amis des Roses prendra en charge la fourniture de la pierre selon le tarif « objet confectionné » du CFA (prix de la matière + 40%) ainsi que les frais de repas et de déplacements des apprentis. Le budget prévisionnel de cette action est de 1200€ en recettes et en dépenses.

A cette occasion M. FREUND tient à féliciter la section des Tailleurs de Pierre, très dynamique.

## **2.6 – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE CHOMAGE REVOCABLE AVEC LES ASSEDIC**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer le Contrat d'assurance chômage révocable avec les Assedic pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour les personnels concernés du C.F.A du Lycée des Métiers Jules Verne de Saverne selon un taux de cotisation de 6,40% sur le salaire brut.

Cette cotisation sera prise en charge par la Région.

## **2.7 – D.B.M. N°12 ET 13/2007 POUR INFORMATION DE L'EXERCICE 2007**

L'Intendante présente pour information **les décisions budgétaires modificatives n°12 et 13** de l'exercice 2007.

Celles-ci ouvrent en recettes et en dépenses la somme de **3 400,02 €** sur **Taxe d'Apprentissage** au chapitre Z (investissement) afin de permettre les écritures de régularisation pour de la taxe en nature.

Elles procèdent également aux ouvertures des sommes nécessitées pour la régularisation des stocks (ainsi que leurs corrections suite à une erreur), soit

- **184,96 €** pour le **stock de matière d'œuvre** (augmentation) ;
- **1 660,48 €** pour la **variation du stock de fuel** (diminution).

Le Conseil d'Administration prend acte de toutes ces informations.

## **2.8 – D.B.M. N°01/2008 POUR INFORMATION DE L'EXERCICE 2008**

L'Intendante présente pour information **la décision budgétaire modificative n°01** de l'exercice 2008.

Celle-ci procède à des **ajustements techniques par virement au sein d'une même ligne** afin d'ouvrir les codes de gestion spécifiques nécessités par le Plan pluriannuel d'équipement 2008 en fonction du type de financement en recettes et en dépenses (**subvention Région ou sur Taxe d'apprentissage**).

Elle ouvre aussi en dépenses et en recettes les subventions Etat suivantes :

- **1 770,00 €** pour **logiciel de visite de stage en entreprise** (code WINCF) ;
- **1 000,00 €** pour **la formation en entreprise (code FORST)**

Le Conseil d'Administration prend acte de toutes ces informations.

## **POINT 3 – DIVERS**

### **3.1- LYCEE – VOYAGE À PARIS**

Mme WEIMER informe les membres du Conseil d'Administration que la participation financière des familles concernant le Voyage à PARIS était de 140,00 € maximum et ne sera plus que de 120,00 € pour les élèves non adhérents au FSE et de 111,00 € pour les élèves adhérents.

### **3.1- PORTES OUVERTES LE 15 MARS 2008**

M. FREUND informe les membres du Conseil d'Administration que les portes ouvertes auront lieu le samedi 15 mars 2008 toute la journée avec obligation de présence pour les élèves, les apprentis et les personnels. Il est prévu des animations par les élèves, présentation du projet mémoires des 3 sites et possibilité de restauration. L'établissement adressera un courrier à tous les parents d'élèves ainsi qu'aux futurs parents d'élèves éventuels.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le principe de la fermeture de l'établissement le vendredi 09 mai 2008 en contrepartie d'une présence pour tous les élèves aux portes ouvertes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

, Le Président : P. FREUND